



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

Ce formulaire est un document contractuel et ne peut être exploité que dans la mesure où il est complet et signé par l'assuré. Toutes les questions doivent avoir une réponse y compris celles par Oui ou Non.

LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom ou raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal/Ville : _____ Tél : _____

N° SIREN : _____ Date de création : _____

Directeur/Gérant : _____ Email : _____

Date de clôture de l'exercice comptable : _____

Nom de votre Expert-comptable : _____

Adresse complète : _____

Tel : _____ Email : _____

Cochez cette case si vous n'avez pas d'expert-comptable :

LA TAILLE ET L'ÉTENDUE DE L'ENTREPRISE

Effectif total : _____ Nombre de gérant(s) : _____ Salarié(s) hors personnel administratif et commercial : _____

**Seuls les salariés intervenant sur les chantiers et employés à durée indéterminée sont pris en compte pour le calcul de prime*

Le directeur/gérant participe-t-il aux travaux? OUI NON

Nombre d'années d'expérience du dirigeant : _____

Diplômes & qualifications du dirigeant : _____

LES RISQUES À GARANTIR & EXIGENCES PARTICULIÈRES

Souhaitez-vous garantir :

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| (1) Votre responsabilité décennale (garantie obligatoire) et garanties connexes | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Votre responsabilité décennale pour les ouvrages non -soumis à l'obligation d'assurance | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| (2) Votre responsabilité civile générale, de droit commun. (hors décennale) | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| (3) Les dommages matériels à votre ouvrage et aux biens sur chantiers avant réception | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Avez-vous une exigence particulière en matière de couverture / **montants de garantie**?

Si OUI, merci de décrire ces exigences et demandes particulières :



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

L'ASSIETTE DE PRIME

Veuillez préciser le Chiffre d'affaires HT (CA prévisionnel pour les entreprises en création) :

| Exercice N | Exercice N-1 | Exercice N-2 |
|------------|--------------|--------------|
| | | |

Donnez-vous plus de 20% de votre Chiffre d'Affaires en sous-traitance ? OUI NON
Si oui, veuillez indiquer le pourcentage donné : _____

Réalisez-vous une partie de votre Chiffre d'Affaires hors de France ? OUI NON
Si oui, veuillez indiquer la répartition de votre CA par pays : _____

LES ANTÉCÉDENTS

Etes-vous, ou avez-vous déjà été assuré pour les mêmes risques ? OUI NON
Si oui, veuillez renseigner ce tableau :

| Assureur Précédent | Type de Couverture (RC/Décennale...) | Numéro de police | Date de résiliation | Motif de résiliation |
|--------------------|--------------------------------------|------------------|---------------------|----------------------|
| 1. | | | | |
| 2. | | | | |

Le contrat est-il encore en cours ? OUI NON
Si non, précisez le motif de la résiliation : _____
Par l'Assureur : _____
Par l'Assuré : _____

Si vous avez fait l'objet de mise en cause au cours des 5 dernières années, veuillez renseigner ce tableau :

| Assureur | Date du sinistre | Numéro de police | Montant réglé | Évaluation |
|----------|------------------|------------------|---------------|------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Êtes-vous, ou avez-vous été dans une de ces situations :

Redressement judiciaire ? OUI NON
Sans assurance pendant plus de deux mois ? OUI NON
Résilié pour sinistre ? OUI NON
Résilié pour non-paiement ? OUI NON

Si l'une de vos 4 dernières réponses est **OUI**, veuillez joindre une note explicative.



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

VOTRE / VOS ACTIVITÉ(S)

| VEUILLEZ COCHER VOS ACTIVITÉS ET PRÉCISER LE POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES (LES DEFINITIONS DES ACTIVITÉS SONT CELLES DE LA NOMENCLATURE DES ACTIVITÉS DU BTP 2019 DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE, VOIR EN ANNEXE). | | |
|--|--------------------------|---|
| 1. PRÉPARATION ET AMÉNAGEMENT DU SITE | | |
| 1.1 Démolition sans utilisation d'explosifs | <input type="checkbox"/> | % |
| 1.2 Démolition avec utilisation d'explosifs | <input type="checkbox"/> | % |
| 1.3 Terrassement | <input type="checkbox"/> | % |
| 1.4 Forage vertical | <input type="checkbox"/> | % |
| 1.5 Amélioration des sols | <input type="checkbox"/> | % |
| 1.6 Voiries Réseaux Divers (V.R.D.) | <input type="checkbox"/> | % |
| 1.7 Aménagements paysagers | <input type="checkbox"/> | % |
| 1.8 Montage d'échafaudage – Etalement | <input type="checkbox"/> | % |
| 1.9 Traitement amiante | <input type="checkbox"/> | % |
| 1.10 Traitement contre les insectes xylophages et les champignons | <input type="checkbox"/> | % |
| 1.11 Assèchement des murs | <input type="checkbox"/> | % |
| 2. STRUCTURE ET GROS OEUVRE | | |
| 2.1 Fondations et parois spéciales | <input type="checkbox"/> | % |
| 2.2 Maçonnerie et béton armé | <input type="checkbox"/> | % |
| 2.3 Béton précontraint in situ | <input type="checkbox"/> | % |
| 2.4 Charpente et structure en bois | <input type="checkbox"/> | % |
| 2.5 Constructions à ossature bois | <input type="checkbox"/> | % |
| 2.6 Charpente et structure métallique | <input type="checkbox"/> | % |
| 3. CLOS ET COUVERT | | |
| 3.1 Couverture hors pose de capteurs solaires & réalisation de l'installation électrique ou thermique | <input type="checkbox"/> | % |
| 3.2 Etanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur hors pose de membranes d'étanchéité photovoltaïques & réalisation de l'installation électrique | <input type="checkbox"/> | % |
| 3.3 Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines | <input type="checkbox"/> | % |
| 3.4 Revêtements de façades par enduits, avec ou sans fonction d'imperméabilité et/ou d'étanchéité, ravalements | <input type="checkbox"/> | % |
| 3.5 Isolation thermique par l'extérieur | <input type="checkbox"/> | % |
| 3.6 Bardages de façade | <input type="checkbox"/> | % |
| 3.7 Façades-Rideaux | <input type="checkbox"/> | % |
| 3.8 Structures et couvertures textiles | <input type="checkbox"/> | % |
| 3.9 Menuiseries extérieures | <input type="checkbox"/> | % |
| 3.10 Verrières – Vérandas | <input type="checkbox"/> | % |



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

| 4. DIVISIONS – AMÉNAGEMENTS – FINITIONS | | |
|--|--------------------------|---|
| 4.1 Menuiseries intérieures | <input type="checkbox"/> | % |
| 4.2 Aménagement de salles de bains domestiques | <input type="checkbox"/> | % |
| 4.3 Aménagement de cuisines domestiques | <input type="checkbox"/> | % |
| 4.4 Plâtrerie – Staff – Stuc – Gypserie | <input type="checkbox"/> | % |
| 4.5 Serrurerie – Métallerie | <input type="checkbox"/> | % |
| 4.6 Vitrerie – Miroiterie | <input type="checkbox"/> | % |
| 4.7 Peinture | <input type="checkbox"/> | % |
| 4.8 Revêtement intérieur de surfaces en matériaux souples et parquets | <input type="checkbox"/> | % |
| 4.9 Revêtement de surfaces en matériaux durs – Chapes et sols coulés | <input type="checkbox"/> | % |
| 4.10 Revêtement vertical en matériaux durs agrafés ou attachés | <input type="checkbox"/> | % |
| 4.11 Isolation intérieure thermique – Acoustique | <input type="checkbox"/> | % |
| 4.12 Isolation frigorifique | <input type="checkbox"/> | % |
| 5. LOTS TECHNIQUES ET ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES | | |
| 5.1 Plomberie | <input type="checkbox"/> | % |
| 5.2 Chauffages et installations thermiques | <input type="checkbox"/> | % |
| 5.3 Fumisterie | <input type="checkbox"/> | % |
| 5.4 Installations d'aéraulique, de climatisation et de conditionnement d'air | <input type="checkbox"/> | % |
| 5.5 Electricité - Télécommunications | <input type="checkbox"/> | % |
| 5.6 Ascenseurs | <input type="checkbox"/> | % |
| 5.7 Piscines | <input type="checkbox"/> | % |
| 5.8 Géothermie | <input type="checkbox"/> | % |
| 5.9 Photovoltaïque | <input type="checkbox"/> | % |
| 5.10 Eolien | <input type="checkbox"/> | % |
| 5.11 Four et cheminée industriels | <input type="checkbox"/> | % |
| Entreprise Générale | <input type="checkbox"/> | |

| EXERCEZ-VOUS LES ACTIVITÉS SUIVANTES ? | REPONSE | |
|--|---------|-----|
| | OUI | NON |
| Conseils, conceptions, et spécifications fournis en contrepartie d'une rémunération (activité d'architecte, d'ingénierie et/ou bureau d'étude annexe) | | |
| Travaux tous corps d'état (entreprise générale TCE) | | |
| Etudes et Travaux, tous corps d'état (contractant général) | | |
| Constructeur de Maisons Individuelles (CMI) au sens de la loi du 19 décembre 1990 | | |
| Négoce | | |
| Fabricant sans pose | | |
| Pisciniste | | |



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le souscripteur a-t-il recours à des travaux de techniques non courantes ? OUI NON

(Si oui, indiquer pour étude le nom du procédé) : _____

Le souscripteur intervient-il sur des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance au sens de l'article L. 243-1-1 du Code des Assurances ? OUI NON

(Si oui, préciser le type d'ouvrages) : _____

Le souscripteur intervient-il en dehors de la France et des DROM et St Barthelemy OUI NON

LES DOCUMENTS À PRODUIRE

- ⊙ Un relevé d'informations si le proposant a déjà été assuré (sur les cinq dernières années minimum) ainsi qu'une copie de la Police ou de l'attestation d'assurance,
- ⊙ Copie de l'extrait KBIS pour les entreprises en société ou Copie du registre INSEE (avec le numéro SIREN et code APE),
- ⊙ Diplômes / Certificats de qualification, Attestations / Certificats de travail des précédents employeurs (du gérant et du personnel de l'entreprise),
- ⊙ Note de présentation de l'entreprise incluant une liste nominative des salariés, business plan, ou document commercial.

LA SIGNATURE

L'entreprise soussignée certifie que toutes les déclarations en réponses aux questions figurant dans cette fiche de déclaration de risques sont sincères et exactes et reconnaît avoir été informée du caractère obligatoire des réponses aux questions posées pour l'établissement des Conditions Particulières ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux Articles L. 113-8 (nullité du contrat) et L. 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

Date d'effet souhaitée : _____

Type de fractionnement souhaité : Annuel – Semestriel – Trimestriel

SIGNATURE: _____ DATE: _____

Vous devez retourner par email ou courrier cette déclaration de risque dûment complétée et signée accompagné des justificatifs exigés à votre souscripteur dédié ou à l'adresse suivante :

contact@arcus-solutions.fr

La présente Déclaration de Risque est un relevé des informations techniques et administratives relatives au dossier proposé, permettant à la Compagnie de prendre position quant à son acceptation et à la tarification du risque. Il ne saurait constituer une quelconque présomption de garantie à la charge de la dite compagnie. La mise en place en œuvre de la garantie n'étant fondée que sur la seule présentation de la police d'assurance ou de l'attestation d'assurance dûment établie par Arcus Solutions. Nous vous remercions du temps que vous avez consacré à cette déclaration de risque ainsi qu'au rassemblement des divers justificatifs nécessaires à la constitution de votre garantie d'assurance Responsabilité Civile. Les informations contenues dans ce document sont destinées aux propres fichiers de la société Arcus Solutions, de l'assureur, du réassureur, des organismes professionnels de l'assurance ainsi que les sous-traitants missionnés. Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition pour des motifs légitimes relatifs à l'ensemble des données vous concernant. Vous disposez également du droit à la limitation du traitement et du droit de demander le transfert de vos données (droit à la portabilité). Vous pouvez retirer à tout moment le consentement accordé à l'utilisation de vos données. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en adressant votre demande, accompagnée d'un titre d'identité signé à l'adresse e-mail suivante : rgpd@arcus-solutions.fr. Votre demande sera traitée par le Délégué à la Protection des Données. Le responsable de traitement se réserve le droit de ne pas accéder à ces demandes si le traitement des données est nécessaire à l'exécution du contrat, au respect d'une obligation légale ou à la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (la CNIL est l'autorité de contrôle compétente en France).

www.arcus-solutions.fr



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

L'ANNEXE NOMENCLATURE ACTIVITÉS RÉALISATEURS

1. PREPARATION ET AMENAGEMENT DU SITE

1.1 Démolition sans utilisation d'explosifs

Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (hors désamiantage).

Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de :

- maçonnerie,
- zinguerie, couverture et étanchéité,
- V.R.D.

1.2 Démolition avec utilisation d'explosifs

Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques y compris avec explosifs (hors désamiantage).

Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de :

- maçonnerie,
- zinguerie, couverture et étanchéité,
- V.R.D.

1.3 Terrassement

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols.

Cette activité comprend les travaux suivants, ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage, soit de permettre la réalisation d'ouvrages :

- rabattement de nappes,
- remblaiement,
- enrochement non lié et gabions,
- comblement (sauf des carrières).

1.4 Forage vertical

Réalisation de forages verticaux destinés à une installation géothermique, au puisage d'eau ou à la reconnaissance des sols sans interprétation des résultats.

Cette activité comprend les travaux de :

- réalisation des tranchées,
- mise en place des sondes et des pompes de puisage.

1.5 Amélioration des sols

Traitement, drainage, renforcement et confortement des sols en place, en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques, par toutes techniques autres que pieux, micropieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement structurellement autonomes.

Cette activité comprend les travaux de :

- pose de géotextiles (hors géomembrane),
- réalisation de sondages et forages.

1.6 Voiries Réseaux Divers (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Cette activité comprend les travaux de :

- réalisation de jardins, d'espaces verts,
- pose de bordures, de dallages, de pavages,
- maçonnerie décorative, tels que bassins ornementaux, murettes, emmarchements de jardins,
- installation d'équipements, tels que mobilier urbain et jeux,
- éclairage et arrosage, y compris les raccordements accessoires.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

1.7 Aménagements paysagers

Réalisation de jardins, d'espaces verts et d'aménagements paysagers.

Cette activité comprend les travaux de :

- drainage et collecte des eaux de ruissellement,
- pose de bordures, de dallages, de pavages,
- circulations piétonnières ou carrossables, stabilisées ou revêtues,
- maçonnerie décorative, tels que bassins ornementaux, murettes, emmarchements de jardins,
- pose de pergolas et de clôtures,
- installation d'équipements, tels que mobilier urbain et jeux,
- éclairage et arrosage, y compris les raccordements accessoires,
- végétalisation des façades et toitures terrasses.

Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de :

- terrassement nécessaire à l'aménagement paysager,
- parois structurellement autonomes soutenant les terres, y compris en gabion et enrochement non lié, sur une hauteur maximale de 1,5 mètre.

Ne sont pas compris :

- les travaux d'étanchéité des toitures terrasses,
- la réalisation de piscines.

1.8 Montage d'échafaudage – Etaie

Montage pour le compte de tiers de tous étaielements, échafaudages fixes, suspendus ou élévateurs, employés à la construction ou à l'entretien des immeubles, monuments et édifices ainsi que le montage de structures événementielles.

1.9 Traitement amiante

Retrait et évacuation de l'amiante, de matériaux et produits en contenant ou leur maintien par encapsulage, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.

1.10 Traitement contre les insectes xylophages et les champignons

Traitement des bois en œuvre et des constructions contre les insectes à larves xylophages, les termites et les champignons dans les charpentes et menuiseries en bois, mais aussi les sols, fondations, murs, cloisons et planchers.

1.11 Assèchement des murs

Traitement des murs contre les remontées d'humidité par capillarité.

Cette activité comprend les travaux préparatoires et de traitement proprement dits ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de remplacement des parements.

2. STRUCTURE ET GROS OEUVRE

2.1 Fondations et parois spéciales

Réalisation, y compris dans le cadre de travaux de reprise en sous-œuvre, de pieux, micropieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement structurellement autonomes.

Cette activité comprend les travaux de rabattement de nappes, les sondages, les forages et les tirants d'ancrage.

2.2 Maçonnerie et béton armé

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierre naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, hors parois de soutènement structurellement autonomes soutenant les terres sur une hauteur supérieure de 2,5 mètres, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé).

Cette activité comprend les travaux de :

- enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse,
- ravalement en maçonnerie,
- briquetage, pavage,
- dallage, chape,



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

- fondations superficielles (semelles filantes, isolées, radiers et puits courts).

Et la réalisation des travaux maçonnés suivants liés à la fumisterie (hors four et cheminée industriels) :

- cheminées, âtres et foyers ouverts,
- conduits de fumées et de ventilation,
- ravalement et réfection des souches.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- terrassement, drainage et canalisations enterrées,
- revêtement d'imperméabilisation des parois enterrées (hors cuvelage),
- pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure,
- pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre,
- démolition,
- V.R.D,
- pose d' huisseries,
- pose d'éléments simples de charpente (pannes, chevrons), à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie,
- plâtrerie,
- carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale,
- calfeutrement de joints.

2.3 Béton précontraint in situ

Mise en œuvre de béton armé précontraint mis en tension sur chantier.

2.4 Charpente et structure en bois

Réalisation de charpentes et structures à base de bois, à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature,
- supports de couverture ou d'étanchéité,
- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,
- planchers et parquets,
- isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente,
- traitement préventif et curatif des bois,
- mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

2.5 Constructions à ossature bois

Réalisation de l'ensemble des éléments à base de bois, à l'exclusion des fondations, des structures maçonnées, de la couverture et de l'étanchéité des toitures terrasses.

Cette activité comprend la réalisation de parois, y compris les revêtements de façades limités aux bardages, vêtements et vêtages.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,
- menuiserie intérieure et extérieure,
- isolation thermique et acoustique,
- traitement préventif et curatif des bois,
- mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

2.6 Charpente et structure métallique

Réalisation de charpentes, structures et ossatures métalliques, à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont métalliques et directement fixés à l'ossature,
- supports de couverture ou d'étanchéité,
- protection et traitement contre la corrosion,
- traitement pour la stabilité au feu par peinture ou flocage,



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

- travaux en sous-œuvre par structure métallique,
- isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente.

3. CLOS ET COUVERT

3.1 Couverture hors pose de capteurs solaires & réalisation de l'installation électrique ou thermique.

Réalisation de couvertures en tous matériaux, y compris par bardeau bitumé (hors couvertures textiles et étanchéités de toitures terrasses).

Cette activité comprend les travaux de :

- zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,
- bardages verticaux utilisant des techniques de couverture,
- pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture),
- isolation et écran sous toiture,
- ravalement et réfection des souches hors combles,
- installation de paratonnerre,
- pose de capteurs solaires, hors réalisation de l'installation électrique ou thermique.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- raccord d'étanchéité,
- vêtage et vêtture,
- éléments simples de charpente (pannes, chevrons).

3.2 Etanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur hors pose de membranes d'étanchéité photovoltaïques & réalisation de l'installation électrique.

Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur par mise en œuvre de matériaux bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés.

Cette activité comprend les travaux de :

- étanchéité de paroi enterrée,
- zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,
- châssis de toit (y compris exutoires en toiture),
- pose de membranes d'étanchéité photovoltaïques, hors réalisation de l'installation électrique.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de mise en œuvre de matériaux d'isolation et tous travaux de protection du revêtement étanche, y compris par complexe de végétalisation extensive et semi intensive.

3.3 Etanchéité et imperméabilisation de cuvelages, réservoirs et piscines

Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelages d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint.

3.4 Revêtements de façades par enduits, avec ou sans fonction d'imperméabilité et/ou d'étanchéité, ravalements

Réalisation de revêtements de façades par enduits à base de liants hydrauliques ou organiques.

Cette activité comprend les travaux de :

- nettoyage, sablage, grenailage,
- peinture de façade, y compris revêtements peinture épais ou semi-épais ou minéral épais (RPE, RSE, RME),
- protection et réfection des façades par revêtement d'imperméabilité à base de polymères de classe I1, I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4,
- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'ils dominent des parties non closes du bâtiment,
- calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux.

N'est pas comprise la réalisation d'isolation thermique par l'extérieur.



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

3.5 Isolation thermique par l'extérieur

Réalisation de travaux d'isolation thermique par l'extérieur revêtue par un enduit à base de liants hydrauliques ou organiques directement appliqués sur un isolant ou un parement collé.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de zinguerie et les éléments de finition de l'isolation par l'extérieur.

3.6 Bardages de façade

Réalisation de bardages par mise en œuvre de clins ou de panneaux, avec ou sans incorporation d'isolant, à l'exclusion des façades-rideaux, façades-semi-rideaux et façades-panneaux.

Cette activité comprend les travaux de vêtiture et vêtage.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique,
- zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux.

3.7 Façades-Rideaux

Réalisation de façades-rideaux, façades-semi-rideaux, façades-panneaux, quel que soit le matériau et la technique utilisés, y compris la mise en place des éléments de remplissage.

Cette activité comprend la réalisation de verrières.

3.8 Structures et couvertures textiles

Réalisation de superstructures et couvertures à base de membranes textiles tendues ou gonflées.

Cette activité comprend la réalisation des structures complémentaires en support bois, métal ou autres matières ainsi que tous les éléments d'évacuation d'eaux nécessaires.

3.9 Menuiseries extérieures

Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, à l'exclusion des verrières, des vérandas, des façades-rideaux, des façades-semi-rideaux et des façades-panneaux.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine, en plastique ou en polycarbonate,
- calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- mise en œuvre des fermetures et des protections solaires intégrées ou non,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures,
- escaliers et garde-corps,
- terrasses et platelages extérieurs en bois naturel ou composite, à l'exclusion de la réalisation du support de maçonnerie, de système d'étanchéité de toiture-terrasse et d'éléments de charpente,
- installation de stands.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et miroiterie,
- alimentations, commandes et branchements électriques,
- traitement préventif et curatif des bois,
- zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux.

3.10 Verrières - Vérandas

Réalisation de verrières et vérandas en tous matériaux, y compris la couverture utilisant des éléments de remplissage en résine, en plastique, en verre, en polycarbonate et en panneaux sandwichs, à l'exclusion des fondations, des structures maçonnées et des capteurs solaires.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine, en plastique ou en polycarbonate et ceux contribuant à l'isolation thermique,
- mise en œuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non, y compris les raccordements électriques accessoires,
- zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux.



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

4. DIVISIONS – AMENAGEMENTS – FINITIONS

4.1 Menuiseries intérieures

Réalisation de menuiseries intérieures y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, à l'exclusion des éléments structurels ou porteurs.

Cette activité comprend les travaux de :

- pose de portes pare-flammes et coupe-feu, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, escaliers et garde-corps,
- installation de stands, agencements et mobiliers,
- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine, en plastique ou en polycarbonate,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et miroiterie,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,
- traitement préventif et curatif des bois.

4.2 Aménagement de salles de bains domestiques

Réalisation d'aménagement des salles de bains domestiques

Cette activité comprend les travaux de :

- plomberie,
- électricité,
- ventilation,
- plâtrerie,
- menuiserie intérieure,
- miroiterie,
- revêtement de sol et mural,
- peinture intérieure.

Ne sont pas compris les travaux sur les éléments structurels ou porteurs.

4.3 Aménagement de cuisines domestiques

Réalisation d'aménagement de cuisines domestiques.

Cette activité comprend les travaux de :

- plomberie,
- électricité,
- ventilation,
- plâtrerie,
- menuiserie intérieure,
- revêtement de sol et mural,
- peinture intérieure.

Ne sont pas compris les travaux sur les éléments structurels ou porteurs.

4.4 Plâtrerie – Staff – Stuc – Gypserie

Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur, y compris la mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à la sécurité incendie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiseries intégrées aux cloisons,
- doublage thermique ou acoustique intérieur.

4.5 Serrurerie – Métallerie

Réalisation de serrurerie, ferronnerie et métallerie, à l'exclusion des charpentes métalliques et des vérandas.

Cette activité comprend les travaux de planchers, escaliers, garde-corps, fermetures et protections, en métal.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

- protection contre les risques de corrosion,
- installation et raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,
- mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine, en plastique ou en polycarbonate,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

4.6 Vitrierie – Miroiterie

Réalisation de tous travaux à partir de produits verriers, ainsi que les produits en résine, en plastique ou en polycarbonate, à l'exclusion des techniques de vitrage extérieur collé (VEC) ou de vitrage extérieur attaché (VEA).

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'encadrement des éléments verriers.

4.7 Peinture

Réalisation de peinture, y compris les revêtements peinture épais, semi-épais ou minéral épais (RPE, RSE, RME), de ravalement en peinture, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales, y compris les plafonds tendus.

Cette activité comprend les travaux de :

- nettoyage, sablage, grenailage,
- enduits décoratifs intérieurs.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiseries intérieures,
- revêtements en faïence,
- isolation acoustique et thermique par l'intérieur.

Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation, d'étanchéité et les sols coulés.

4.8 Revêtement intérieur de surfaces en matériaux souples et parquets

Réalisation en intérieur de parquets collés ou flottants, de revêtements souples, y compris pour les sols sportifs, avec ou sans support textile, en tous matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre matériau relevant des mêmes techniques de mise en œuvre.

Ne sont pas compris les travaux de sols coulés.

4.9 Revêtement de surfaces en matériaux durs – Chapes et sols coulés

Réalisation de revêtement de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), chapes, sols coulés à base de résine, sols coulés à base hydraulique (béton ciré).

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,
- étanchéité, sous carrelage non immergé, à l'intérieur de locaux,
- étanchéité, sous carrelage, lorsqu'elle domine une partie non close du bâtiment,
- protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.

Ne sont pas compris les travaux d'étanchéité sous carrelage de toiture-terrasse, de piscine ou de cuvelage.

4.10 Revêtement vertical en matériaux durs agrafés ou attachés

Réalisation de revêtement vertical en matériaux durs, naturels ou artificiels utilisant des techniques d'agrafages ou d'attaches.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'isolation thermique par l'extérieur.

4.11 Isolation intérieure thermique – Acoustique

Réalisation de travaux d'isolation thermique ou acoustique intérieure.

Cette activité comprend les travaux de :

- isolation thermique de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,
- isolation et traitement acoustique,
- calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de revêtements et menuiseries intérieurs.



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

4.12 Isolation frigorifique

Réalisation de travaux d'isolation frigorifique.

Cette activité comprend les travaux de :

- isolation frigorifique des locaux de toute capacité et fonctionnant à toutes températures,
- calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de revêtements et menuiseries.

5. LOTS TECHNIQUES ET ACTIVITES SPECIFIQUES

5.1 Plomberie

Réalisation d'installations ou de pose de :

- production, distribution, évacuation d'eau chaude et froide sanitaires,
- appareils sanitaires,
- réseaux de distribution de fluide ou de gaz,
- réseaux de distribution de chauffage par eau, y compris les radiateurs,
- gouttières, descentes d'eaux pluviales et solins.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.

Ne sont pas comprises :

- la réalisation d'installations d'appareils de production de chauffage,
- la réalisation d'installations de géothermie,
- la pose de capteurs solaires intégrés.

5.2 Chauffages et installations thermiques

Réalisation d'installations de :

- production, distribution, évacuation de chauffage et/ou de rafraîchissement, y compris les pompes à chaleur et les poêles,
- production et distribution d'eau chaude sanitaire,
- ventilation mécanique contrôlée (V.M.C).

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

Ne sont pas comprises :

- la réalisation du système de captage géothermique,
- la pose de capteurs solaires intégrés,
- la réalisation d'inserts et cheminées.

5.3 Fumisterie

Réalisation d'installations de poêles, inserts, cheminées et de systèmes d'évacuation des produits de combustion.

Cette activité comprend les travaux de ramonage.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- raccords d'enduits divers,
- calorifugeage des conduits,
- revêtements en carreaux et panneaux de faïence,



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

- réfection des souches,
- réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques.

N'est pas comprise la réalisation de fours et cheminées industriels

5.4 Installations d'aéraulique, de climatisation et de conditionnement d'air

Réalisation d'installations d'aéraulique (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de renouvellement et traitement de l'air, de refroidissement, de climatisation et de chauffage.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

Ne sont pas comprises :

- la réalisation du système de captage géothermique,
- la pose de capteurs solaires intégrés.

5.5 Electricité – Télécommunications

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques, hors pose de capteurs solaires.

Cette activité comprend :

- l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.),
- l'installation de groupes électrogènes,
- la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre,
- la réalisation de réseaux de télécommunication et de transmission de l'information,
- l'installation de système domotique et immotique, y compris la gestion technique centralisée (GTC) et la gestion technique du bâtiment (GTB).

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de tranchées, trous de passage, saignées et raccords.

5.6 Ascenseurs

Réalisation d'ascenseur, de monte-charge, monte-personne, escalier mécanique et trottoir roulant, y compris les organes et équipements nécessaires à leur fonctionnement.

Ne sont pas comprises toutes les modifications de la structure porteuse du bâtiment.

5.7 Piscines

Réalisation de piscines y compris leurs organes, équipements et margelles.

Ne sont pas comprises :

- la réalisation du système de captage géothermique,
- la pose de capteurs solaires intégrés.

5.8 Géothermie

Réalisation d'installations de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire par les techniques utilisant l'énergie géothermique, y compris la réalisation du captage.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- forage et terrassement,
- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

5.9 Photovoltaïque

Réalisation d'installations photovoltaïques.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en œuvre de systèmes photovoltaïques,
- réalisation des installations et branchements électriques associés,
- raccordement au réseau public,
- pose de batterie de stockage, de régulateur de charges et de protections dédiées,
- mise en sécurité de l'installation.

Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :

- terrassement et V.R.D,
- installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement,
- zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,
- réalisation d'écran sous-toiture,
- installation de parafoudre,
- accord d'étanchéité,
- sécurisation de site.

Ne sont pas comprises :

- la réalisation de fondations spéciales,
- les modifications de la structure porteuse de l'ouvrage.

5.10 Eolien

Réalisation d'installations éoliennes terrestres, y compris leurs organes et équipements.

Cette activité comprend les travaux de :

- installations électriques, y compris convertisseur, transformateur, armoire de commande,
- raccordement au réseau public,
- pose de batterie de stockage.

Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :

- installations de parafoudre et paratonnerre,
- installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement,
- sécurisation de site.

N'est pas comprise la réalisation de fondations.

5.11 Four et cheminée industriels

Réalisation d'ouvrage de construction de fours industriels, d'incinération et de crémation y compris leurs cheminées.



DÉCLARATION DE RISQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE

RÉALISATEURS - ARTISANS & ENTREPRISES

Référence : DR-XVIII-2103

Maisons à ossatures bois

Réalisation de l'ensemble des éléments en bois ou dérivés de bois. Cette activité vise la construction de maisons à ossature bois n'excédant pas 2 niveaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- Plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autre matériaux,
- Menuiserie intérieure et extérieure,
- Isolation thermique et acoustique,
- Traitement préventif et curatif des bois,
- Mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métallique concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

Ne sont pas comprises les activités suivantes :

- Traitement des bois en œuvre contre les insectes xylophages.

Entreprise Générale du Bâtiment

Entreprise du bâtiment réalisant l'intégralité des travaux tous corps d'état.

Cette activité comprend la réalisation, uniquement à titre accessoire et complémentaire des activités suivantes :

- Piscines,
- Étanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur,
- Ascenseurs,

Ne sont pas comprises les activités suivantes :

- La démolition avec utilisation d'explosifs,
- Le forage vertical,
- L'amélioration des sols,
- L'installation d'échafaudages pour le compte d'un tiers,
- Le traitement amiante,
- Le traitement contre les insectes xylophages et les champignons,
- L'assèchement des murs,
- Les fondations et parois spéciales,
- Le béton précontraint in situ,
- Les constructions à ossature bois,
- L'étanchéité et l'imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines,
- Les façades – Rideaux,
- Les structures et couvertures textiles,
- Les verrières – vérandas,
- Le revêtement vertical an matériaux durs agrafés ou attachés,
- L'isolation frigorifique,
- La fumisterie,
- L'installation de sprinkler,
- La pose de capteurs solaires photovoltaïques (limitée à 500m² par chantier),
- La géothermie,
- Les photovoltaïques,
- L'éolien,
- Les fours et cheminée industriels.